



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31

mairie@mairie-essomes.com

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08, à la salle communale, symbolisant ainsi le retour de l'organe délibérant à la mairie.

Étaient présents : M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHÉ Jean-Yves, M. BREME Éric, M. CAMERINI Jean-Brice, Mme DUCHESNE-HUOT Isabelle, Mme DURU Valérie, Mme FERNANDEZ Stéphanie, M. GANDON Frédéric, Mme GOBIET Stéphanie, Mme HARTWIG Gabriele, Mme LÉANDRE Frédérique, M. LECOMTE Xavier-Christophe, M. MEILLIER Gérard, Mme SCHELFHOUT Catherine, Mme SCHUCHARD Virginie, M. TEANI Jean-Jacques, M. TORTEY Bruno, Mme VERNEAU Nadine.

Étaient absents et ont donné pouvoir : Mme BRIOUX Marie-Line donne pouvoir à Mme VERNEAU, M. FREUDENREICH Pascal donne pouvoir à M. BREME, M. HOERTER Michel donne pouvoir à M. BERGAULT, M. SIBOUS Karim donne pouvoir à M. GANDON.

Secrétaire de séance : En l'absence de Mme LEFEVRE, Monsieur Gérard MILLIER accepte le secrétariat de cette séance.



❖ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet dernier n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

❖ INFORMATIONS DU CONSEIL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de la délibération du conseil me donnant certaines délégations de pouvoir, je vous informe des décisions que j'ai prises ces derniers mois :

- Décision n°1 : Remboursement d'un acompte d'un montant de 100 € à un particulier suite à l'annulation de la réservation de la salle polyvalente
- Décisions n°2, 4, 5 et 6 : j'ai décidé de clôturer les régies de garderie, des manifestations culturelles et de loisirs, des droits de stationnement, et des locations des salles communales.

Ces fermetures de régies ont été nécessaires afin de créer 2 nouvelles régies.

- Il s'agit des décisions n° 3 et 7 par lesquelles sont créées les régies périscolaires (pour l'encaissement des frais de cantine et de garderie) et une régie de recettes et d'avances qui regroupe l'encaissement des régies supprimées et qui permettra de faire des dépenses ponctuelles en cas de nécessité avec une carte bancaire.

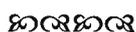
Enfin, par la décision n°8, j'ai décidé de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 euros, ouverte en 2019 et reconduite jusqu'en septembre 2022.

Il sera envisagé la fermeture possible de cette ligne de trésorerie lors du débat d'orientation budgétaire prévu le samedi 4 décembre prochain.

❖ INFORMATIONS DU CONSEIL

Monsieur le Maire revient sur les événements en cours et programmés qui animent la commune :

- L'exposition à la ferme de la Nouette sur « **L'Honorable Jean** » se termine demain. Inaugurée le 1^{er} septembre, elle a attiré de nombreux visiteurs. Il est encore possible de découvrir cette exposition sur les ouvrages du Fabuliste jusqu'à demain.
- Ce vendredi 17 septembre, la place Saint-Ferréol va s'animer par la **déambulation de marionnettes géantes** originaires du Burkina Faso, dans le cadre de la saison Africa 2020 organisé par l'Echangeur. Ce sera de de 13h30 à 16h00.
- **Les Journées Européennes du Patrimoine** s'ouvrent ce week-end : elles seront inaugurées par le vernissage de l'exposition de Monsieur Christian LAPIE, « **L'Ombre Haute** », le samedi 18 septembre, à partir de 11h00, à l'abbatiale.
- Enfin, le **festival C'est Comme Ça !** investit la salle polyvalente, transformée en théâtre pour l'occasion, à partir du mercredi 15 septembre, jusqu'au 15 octobre. 4 spectacles y seront donnés. Les élèves de l'école élémentaire de la cote 204 seront invités gratuitement.



En début de séance, Monsieur le Maire accueille et remercie Madame Anne Maricot, Conseillère départementale du canton d'Essômes-sur-Marne et Monsieur VICENTE, responsable de projet du magasin ALDI, afin d'échanger sur l'évolution du projet de relocalisation du magasin.

La parole est donnée à M. VICENTE.

En préambule, Monsieur Vicente se présente en qualité de responsable "développement des secteurs de l'Aisne et de l'Oise de l'enseigne ALDI" et explique avoir repris très récemment le projet de délocalisation du magasin actuel ALDI d'Essômes-sur-Marne.

Après un bref historique de l'entreprise, Monsieur Vicente présente à l'appui d'un diaporama, le projet actualisé de la relocalisation du magasin ALDI en entrée de commune, sur une parcelle appartenant à M. Charlier.

Le nouveau projet d'implantation tient compte de certaines contraintes techniques et topographiques et d'une configuration en 2 lots, l'un pour le magasin, le second, pour le stationnement.

Des travaux de remise à niveau du terrain sont à prévoir.

Les études circulatoires réalisées en amont ont effectivement démontré une circulation dense à certains moments de la journée dont il faut tenir compte.

Le projet de réalisation d'un giratoire, jugé trop proche de l'existant, a été abandonné.

Il est proposé un accès par le sud, en sens unique, avec un système de feux tricolores à la sortie.

Cette circulation en sens unique ramènera les automobilistes sur l'avenue du Général de Gaulle.

L'aménagement du chemin communal ne desservira pas la rue de la Paix mais uniquement la nouvelle zone commerciale, avec une surface de vente de 990 m², 372 m² de réserve et 151 m² dédiés aux annexes du magasin.

Soucieux de la préservation de l'environnement, le futur magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture, disposera de pavés drainants, proposera 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques, ainsi qu'un parc à vélos sous l'auvent du magasin.

Monsieur Vicente précise qu'une nouvelle étude du trafic routier sera réalisée et transmise au Département.

Le dépôt du permis d'aménager devrait être déposé au cours du premier trimestre 2022, et le permis de construire devrait l'être au cours du troisième trimestre 2022.

Un échange suit l'exposé de Monsieur Vicente.

Monsieur Lecomte demande ce qu'il adviendra des anciens locaux d'ALDI.

Monsieur Vicente répond qu'ils seront vendus.

Monsieur Bouché demande si la boucherie actuellement voisine de l'enseigne ALDI déménagera-t-elle ou pas sur le futur emplacement ?

Monsieur Vicente répond que le déménagement de la boucherie n'est pas prévu.

D'autres questions sur la circulation, la gestion des eaux pluviales, l'impact paysager, l'éclairage, sont également posées.

Monsieur Vicente propose de revenir devant les élus pour leur présenter l'évolution du projet.

Madame Maricot précise que le Département suit ce projet depuis plusieurs années et reste attentif aux aménagements futurs de ce secteur, avec notamment la proximité du projet de la ville de Château-Thierry de réaménager en cellules commerciales le site de l'ancienne piscine qui amènera aussi des flux automobiles.

Elle affirme que le projet présenté par Monsieur Vicente est un beau projet qui mérite de voir le jour, avec moins d'aménagements (par exemple, le projet d'un lotissement de quelques maisons n'est plus d'actualité) que le projet antérieur.

Elle rappelle que le Département pourra apporter son appui et ses conseils techniques sur le projet.

Elle encourage enfin Monsieur Vicente à travailler en étroite collaboration avec le service urbanisme de la communauté d'agglomération.

Monsieur Vicente répond qu'il a déjà rencontré le service urbanisme qui est dans l'attente de recevoir l'étude sur le trafic routier actuel et projeté dès lors que le magasin Aldi sera installé sur la nouvelle parcelle en entrée de commune.

Monsieur Bergault conclut en soulignant l'importance d'une collaboration étroite entre les différents protagonistes du projet (Magasin Aldi, mairie, agglomération et Département), qui selon lui, permettra la réussite du projet, même si celui-ci est envisagé sur un terrain privé.

Monsieur Bergault remercie Madame Maricot et Monsieur Vicente pour leur présence et reprend le fil de la réunion.



❖ INFORMATIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le projet de délibération a été déposé sur les tables.

Il s'agit de recourir au service d'un ou d'une vacataire, afin d'assurer des missions très ponctuelles et limitées dans le temps, afin d'assurer des remplacements brefs mais néanmoins nécessaires, pour la continuité du service public.

❖ PRÉSENTATION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Deux points de finances pour information des membres du conseil sont proposés ce soir, présentés par Xavier LECOMTE. (*projection*)

○ Point d'information sur l'exécution budgétaire

Il s'agit d'un point de situation sur l'exécution du budget 2021, en fonctionnement et en investissement :

1. Point d'étape sur l'exécution budgétaire 2021

Monsieur Lecomte rappelle que le budget primitif 2021, voté le 30 mars dernier, présente l'équilibre suivant sur les deux sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	2 116 799,00 €	934 853,00 €
RECETTES	2 116 799,00 €	934 853,00 €

Depuis le vote de budget, un certain nombre d'actions et d'opérations ont été lancées et pour certaines réalisées, telles que ci-dessous présentées :

✓ Le budget de fonctionnement

Point au 31/08/2021 sur l'exécution budgétaire du fonctionnement, par chapitres :

Dépenses - Chapitres	Budgété	Exécuté	% de réalisation
011 – charges à caractère général	553 916 €	263 749 €	47,62 %
012 – charges de personnel	1 159 200 €	746 259 €	64,38 %
014 – atténuations de produits	11 750 €	2 507 €	21,34 %
65 – autres charges de gestion courante	141 400 €	109 713 €	77,59 %
66 – charges financières	30 950 €	24 401 €	78,84 %
67 – charges exceptionnelles	7 050 €	2 013 €	28,55 %

Monsieur Lecomte souligne que les dépenses exécutées sont conformes aux prévisions budgétaires, laissant apparaître :

- aucun excédent d'exécution au regard des prévisions,
- des perspectives sereines d'ici à la fin de l'exécution budgétaire 2021.

Monsieur Lecomte précise également qu'à ce stade et hors événement exceptionnel, il n'y aura pas de décision modificative à prévoir pour compléter la prévision des charges de personnel. Dans ce cadre, il explique avoir demandé ce jour au service du personnel une simulation financière des salaires d'ici la fin de l'année, pour vérifier si une décision modificative s'avèrera nécessaire ou pas.

- Charges de personnel, hors personnel extérieur
 - Pour finir l'année 2021
- Budgeté : 1 074 000 €
 Réalisé : 678 668 €
 soit 63,15 %
- Besoin théorique :
 Septembre 2021 : 84 834 €
 Octobre 2021 : 84 834 €
 Décembre 2021 : 84 834 €
 Novembre 2021 : 135 734 €
- Une dépense moyenne mensuelle de 84 834 €
 - Il reste : 395 332 € ⇒ TOTAL : 390 236 €

Conclusions :

Le budget de fonctionnement ne présente pas de difficultés particulières dans son exécution. Le suivi administratif et comptable est très rigoureux (édition régulière du grand livre, contrôle quotidien des factures, comptabilité analytique, ...)

Recettes - Chapitres	Budgeté	Exécuté	% de réalisation
013 – Atténuation de charges	38 000 €	14 645 €	35,54 %
70 – Ventes de produits et de prestations	112 500 €	77 866 €	69,21 %
73 – Impôts et taxes	1 531 789 €	916 337 €	59,82 %
74 – Dotations et participations	395 000 €	359 322 €	90,97 %
75 – Autres produits de gestion courante	3 500 €	40 852 €	1 167,00 %
76 – Produits financiers	10 €	5 €	50 %
77 – Produits exceptionnels	30 400 €	62 126 €	204,36 %

Monsieur Lecomte constate que les recettes sont conformes ou supérieures aux prévisions :

- sagesse des prévisions budgétaires,
- évolution du chapitre 75 : liée à la comptabilisation des loyers immobiliers, initialement prévue au chapitre 70,
- évolution du chapitre 77 : liée aux remboursements maladie.

Conclusion :

⇒ budget maîtrisé.
 De plus, les recettes des produits fiscaux ne sont pas encore perçues en totalité.

✓ Le budget en investissement

Le tableau récapitulatif ci-dessous propose une synthèse par opération :

NUMEROS D'OPERATION	PROJETS	MONTANTS BUDGETES	SUIVI
540	LOGICIEL CIMETIERE	10 865,52 €	Non réalisé
579	MATERIEL INCENDIE	2 475,17 €	Non réalisé
585	CAVURNES	4 950,00 €	Mandaté pour 3 600, 00 €
601	PETITS MATERIELS	8 000,00 €	Achats logement 5 av. Gl de Gaulle Opération réalisée à hauteur de : 3 498,63 €
602	ACHAT DE TERRAIN	30 000,00 €	Mandaté à la somme finale de : 28 847,17 € Vente et frais de notaires
627	TRAVAUX ECOLE 204	7 502,58 €	Opération réalisée entièrement pour la somme totale de : 7 502, 58 €
629	SECURISATION MATERNELLE	28 653,00 €	Opération terminée à la Toussaint
642	MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	9 420,00 €	Opération partiellement réalisée
649	PARKING ET WC AU TEMPLE	32 559,25 €	Non réalisé
670	MATERIEL ESPACES VERTS	3 516,00 €	Non réalisé
673	RUE DE LA BORDE (DEFTA)	47 949,00 €	Non réalisé
674	RUE DE LA BORDE A MONTCOURT (pluvial)	18 395,82 €	Non réalisé
675	RUE DES ROCHERS BASCON	31 936,32 €	Travaux programmés avant la fin de l'année
676	RUE JACQUES FOURRIER (Trottoirs)	27 550,08 €	Non réalisé
677	ROUTE DE MONNEAUX (Trottoirs à Gd Montc.)	6 699,40 €	Devis signé le 7/09/2021 : travaux imminents
680	FRAIS D'ETUDES / DIAGNOSTIC ABBATIALE	19 324,00 €	Mandaté En attente versement subvention DRAC de 30 961 €
682	LOGICIEL LEÇONS NUMERIQUES	350,00 €	Mandaté
683	LOGICIEL PERISCOLAIRE	22 326,00 €	Mandaté : 756,00 € pour le logiciel JVS
684	MEDIATHEQUE	4 780,04 €	Opération réalisée partiellement : plantations pour 1 740, 97 €
685	GRENIER MAIRIE	118 811,14 €	Non réalisé
686	TRAVAUX LOGEMENT 1 RUE ROOSEVELT	36 241,93 €	Non réalisé
687	TRAVAUX LOGEMENT 2 RUE DE L'ECOLE	6 151,85 €	Non réalisé
688	TRAVAUX DE VOIRIE (RUSTINES) LA CENSE	22 806,00 €	Non réalisé
689	TRAVAUX DE VOIRIE A VAUX	38 305,12 €	Non réalisé
690	PARKINGS A VELOS	3 101,58 €	Non réalisé
691	SIGNALISATION ROUTIERE	20 000,00 €	Non réalisé
692	BORNES RETRACTABLES PLACE DU JEU D'ARC	6 000,00 €	Opération entièrement réalisée pour la somme totale de : 5 040, 00 €
693	ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE	12 912,36 €	Non réalisé
694	STRUCTURE DE JEUX	16 937,65 €	Non réalisé
695	TRACTOPELLE	54 000,00 €	Achat réalisé en juin 2021
696	ECOLE - VALISES DE TRANSPORT	15 054,00 €	Non réalisé
697	EQUIPEMENT INFORMATIQUE (TLT, ECRANS)	9 300,72 €	Matériel acheté pour le télétravail = 4 pc portables et 1 imprimante pour 6 756,96 €
698	MARCHE	754,00 €	Opération réalisée (achat de panneaux et de projecteurs) pour 749, 47 €
699	MATERIEL SONO	1 301,80 €	Non réalisé
700	PLAQUES MEMORIELLES	3 780,00 €	Non réalisé
TOTAL		682 710,33 €	

Concernant les travaux de voirie, Monsieur Bergault informe qu'ils devraient être prochainement lancés au hameau de Bascon. Concernant la rue Jacques Fourier, il propose de réunir les riverains pour en discuter.

- **Point d'information : Société Visiocom / Proposition de mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique neuf**

La société Visiocom est spécialisée depuis 1998 dans la mise à disposition gratuite de véhicules moyennant un flochage publicitaire, avec son opération « Navette gratuite », sur tout le territoire et auprès de nombreux partenaires, en particulier les collectivités locales.

La commune a déjà travaillé avec cette société, lors du mandat précédent, ce qui a permis de faire l'acquisition du mini bus au terme du contrat de location qui nous liait à la société.

La proposition de renouveler un partenariat est aujourd'hui proposée.

La nouveauté consisterait en la location d'un véhicule électrique.

- Concernant l'opération

- La mise à disposition du véhicule est gratuite pour le bénéficiaire (kilométrage illimité et garantie constructeur). Celui-ci doit cependant assurer l'assurance du véhicule en tout risque, ainsi que son entretien, ...
- La durée du contrat est de 3 ans, renouvelable une fois,
- L'identification de la collectivité est gratuite avec son nom et son logo sur le véhicule.

- Concernant les véhicules

- Le choix s'orienterait vers un véhicule 5 places de marque Peugeot (E-Partner) ou Renault (Kangoo ZE) dans la gamme des véhicules électriques. Le choix de ce type de véhicule permettrait de remplacer un véhicule thermique vieillissant et pourrait être utilisé tant par les élus que par les employés communaux

- Concernant le financement

- La société Visiocom assure le financement du véhicule par la recherche de sponsors locaux,
- Le contrat de mise à disposition d'une durée de 3 ans qui permet d'alléger et de mieux répartir les investissements publicitaires,
- Adéquation entre la durée du contrat de mise à disposition et du contrat d'affichage publicitaire.

Le choix du véhicule électrique répondrait à la préoccupation écologique d'utiliser un véhicule non polluant. Il se pose la question de l'acquisition d'une borne de recharge et de son emplacement sur la commune.

Cette opération pourrait être envisagée dans le cadre de l'élaboration du budget 2022.

La commission finances réunie le 9 septembre a pris acte de cette proposition commerciale, sachant que la commission environnement sera également consultée à ce sujet.

Monsieur Breme alerte sur le risque de financement pour d'autres projets, comme par exemple la sollicitation des sponsors locaux pour la publication du bulletin municipal. En effet, la société Visiocom aura démarché les entreprises locales pour le flochage publicitaire du véhicule, ce qui ne les engagera pas à financer d'autres opérations de la commune.

Monsieur TEANI propose de réfléchir en amont sur quelle publicité le conseil municipal souhaite mettre en place.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une première approche et que l'avis de la commission environnement sera indispensable sur ce projet. Il faudra prévoir une opération dans le cadre de l'élaboration du budget 2022.

❖ RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé au vote du conseil, non pas une mais deux délibérations relatives à des créations de postes mais dans certaines conditions, notamment, temporaires.

En effet, la commission du personnel a validé en amont du conseil les deux créations de postes proposées afin de pouvoir disposer de personnel de remplacement, **dont un disponible au pied levé**, pour assurer la continuité du service public en cas d'absence imprévue ou programmée d'agents de la commune.

Cette proposition est le résultat d'échanges avec les services du centre de gestion et de la trésorerie.

Il est vrai que dans un premier temps, l'idée d'un seul recrutement d'un agent contractuel avait été retenue, mais l'idée de recourir aussi au service d'un vacataire a finalement fait son chemin car la commune est régulièrement confrontée à des absences qui désorganisent les services (entretien et ou animation principalement).

Ces recrutements ne sont pas appelés à durer dans le temps mais à permettre une continuité de service là où il est impossible de réduire momentanément les effectifs lorsqu'il manque du personnel.

Il est donc proposé la création d'un emploi pour besoin temporaire et un recrutement en qualité de vacataire. *(Délibération déposée sur table)*

La première délibération porte sur la création d'un emploi « pour un besoin temporaire » :

- **058 : Modification du tableau des emplois / Création d'un emploi pour un besoin temporaire / Approbation**

Il a été étudié par la commission du personnel, l'idée de recourir aux services d'une personne, de manière très ponctuelle de manière à pallier l'absence de certains agents pour diverses raisons, plus particulièrement au sein du service entretien.

En effet, les deux apprenties qui ont commencé leur apprentissage à la rentrée de septembre au sein des écoles maternelle et primaire, sont amenées à s'absenter certains jours dans le mois afin de suivre leur formation à l'école.

Ces absences déséquilibrent les équipes communales dont elles dépendent car elles ne peuvent pas être remplacées en interne, faute d'effectifs suffisants.

Cela concerne plus précisément les missions d'entretien et de service cantine.

Recourir à une personne contractuelle pour pallier ces absences s'avère donc nécessaire.

Cet agent contractuel serait également amené à réaliser d'autres missions ponctuelles de ménage essentiellement.

Ainsi, il est proposé :

- La création, à compter du 04 octobre 2021 et **jusqu'au 31 décembre 2021**, d'un emploi d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à raison de 14 heures hebdomadaires.
Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- Un niveau d'étude équivalant au niveau V (CAP-BEP) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré à l'échelle afférente au grade d'adjoint technique.

Vote favorable à la majorité, moins 5 voix contre.

- **059 : POINT AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR : recrutement d'un vacataire pour des besoins ponctuels et temporaire**

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Ces recrutements doivent réunir les conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter une mission précise, un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité : il s'agit de pouvoir recourir aux services d'une personne immédiatement disponible, pour assurer un remplacement, sur un temps déterminé (Ex : le temps d'un arrêt maladie de quelques jours)
- Rémunération liée à l'acte pour lequel le ou la vacataire a été recruté.

Sur proposition de la Commission du Personnel et pour assurer la continuité du service public, Monsieur le Maire propose de recourir aux services d'un ou d'une vacataire, afin de lui confier des missions ponctuelles sur un temps déterminé, en particulier au sein du service entretien, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022 inclus.

Monsieur le Maire insiste sur l'idée que ce poste ne sera utilisé qu'en cas de besoin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,25 €, ce montant suivra l'évolution du taux horaire du SMIC.

Les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

Vote favorable à la majorité, moins 5 voix contre.

- **Chantier d'insertion / Point d'étape sur les réalisations**

Point reporté à un conseil ultérieur.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur l'opération de collecte des déchets du samedi 11 septembre : les promeneurs ont ramassé sur 2 km de parcours un peu plus de 36 kg de déchets.

D'autres collectes sont prévues aux dates suivantes :

- Secteur Aulnois / Rouvroy : le samedi 16 octobre à 9h30, place Saint-Ferréol
- Secteur Monneaux / Vaux : Samedi 19 mars, à 9h30, à l'arrêt de bus d'Aulnois.

- MIG : la Mission d'Intérêt Général devrait débuter au mois d'octobre. En effet, Monsieur le Maire informe avoir reçu une candidature pour participer à la création d'un parcours de randonnée. Madame Virginie Schuchard sera la tutrice du jeune volontaire.

- Monsieur TEANI rapporte au conseil municipal que la tombe de Monsieur Paul Wehrle, dans l'ancien cimetière, manque d'entretien. Il regrette également qu'aucune plaque ne rappelle la mémoire de ce "Juste parmi les Nations", l'ancien curé de la paroisse ayant en effet sauvé des enfants juifs de la déportation pendant le deuxième conflit mondial.

Monsieur Lecomte répond que cette question sera examinée lors d'une prochaine séance de la commission culture & patrimoine.

❖ INFORMATION AGENDA

↳ Opération brioches :

L'APEI des 2 VALLEES reconduit du 11 au 17 octobre son opération de vente de brioches afin de recueillir des fonds pour accompagner des jeunes et des adultes en situation de handicap mental vers le monde du travail. La tenue d'un stand par l'association lors du prochain marché est évoquée.

↳ Opération Hauts-de-France Propres : REPORT EN MARS 2022

↳ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 12 octobre, à 19h00, salle communale

↳ Passage de la flamme sacrée : le 30 octobre, à 0 h 50, à Essômes

↳ Réunion d'orientation budgétaire : le samedi 4 décembre

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h23.

Le secrétaire de séance,
M. Gérard MEILLIER.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ESSEMÈS-SUR-MARNE' and the year '2021'.

